



JE DÉCLARE



L'administratif : c'est essentiel

La partie « administrative » liée à la déclaration d'un camp est essentielle. C'est la première manière pour montrer que vous êtes garant d'une bonne organisation, que vous avez le souci de bien faire et surtout que l'Etat et les EEDF ont raison de faire confiance à votre sens des responsabilités.

MA DÉCLARATION, MES DÉCLARATIONS

En premier lieu, cela concerne la reconnaissance de votre camp comme camp EEDF : cela signifie qu'il est préparé et organisé selon les principes et méthodes associatives, qu'il s'inscrit pleinement dans les attendus associatifs, que vous en êtes le garant.

Il s'agit également, au-delà de l'association, de faire reconnaître votre camp comme répondant aux normes de l'Etat français en qualité de protection de l'enfance.

DÉCLARATION TAM

C'est le feu vert de l'ETAT.

Déclarer votre camp sur TAM est indispensable – c'est la déclaration de votre camp auprès de l'Etat. En la validant, l'Etat reconnaît votre fonction à mettre en place le séjour et vous reconnaît en qualité de directeur.

➔ [HTTPS://TAM.EXTRANET.JEUNESSE-SPORTS.GOUV.FR/#/](https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/#/)

DÉCLARATION ROADS

C'est le feu vert associatif EEDF.

Déclarer votre camp sur la plateforme ROADS permet de valider votre camp au niveau associatif EEDF. En le validant, l'association reconnaît que votre camp ou séjour est un camp EEDF et vous confère l'autorisation de partir en camp.

➔ [HTTPS://ROADS.EEDF.FR/ROADS/ACCUEIL](https://roads.eedf.fr/roads/accueil)

ATTENTION : les validations "TAM" et "ROADS" sont complémentaires – les deux sont indispensables.

